

FONDATION
DE
FRANCE

Appel à projets

2011

**Sida, santé
et développement**
Genre et VIH

Date limite de réception des dossiers
• 15 mai 2011

Mécénat Santé

Contexte

Les femmes sont chaque jour davantage exposées à un risque élevé d'infection : elles représentent, en Afrique sub-saharienne, plus de 60 % des personnes contaminées, et près de 50 % dans les départements français d'Amérique.

De nombreux facteurs biologiques, socio-économiques, culturels et juridiques, rendent en effet les femmes particulièrement vulnérables au VIH/sida.

Parmi ceux-ci, citons la faiblesse de leur statut social, leur manque de contrôle des ressources économiques, les violences notamment sexuelles fréquemment perpétrées à leur rencontre, des droits inexistantes ou bafoués, des normes figées en matière de sexualité, ou encore un manque d'accès

à l'information et à des outils adaptés de prévention du VIH.

Réduire les inégalités dans les rapports sociaux entre les hommes et les femmes, renforcer les capacités et l'autonomie de ces femmes, tout en favorisant la participation des hommes dans ces processus, sont par conséquent des objectifs cruciaux à atteindre si l'on veut lutter efficacement contre le sida et plus largement permettre une égalité dans l'accès aux soins.

Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants qui répondent à, au moins, un des objectifs suivants :

- prendre en compte les problèmes sanitaires spécifiques aux femmes vivant avec le VIH ;
- répondre aux violences faites aux femmes par la mise en place de nouvelles stratégies de prévention ;
- intégrer la problématique du VIH dans les services de planning familial et de santé de la reproduction ;
- prendre en compte la pression sociale

à la maternité pour accompagner les femmes dans leurs stratégies de réduction des risques ;

- renforcer les capacités des femmes et la connaissance de leurs droits ;
- promouvoir l'implication des hommes dans la lutte contre le sida et leur recours au dépistage et aux soins ;
- renforcer les capacités des porteurs de projets en matière d'approche « genre » (formation, diagnostic, audit, évaluation, capitalisation de bonnes pratiques...).

Exemples de projets soutenus

- REVS + au Burkina Faso : 17 300 € pour un projet de dépistage et de prise en charge du cancer du col de l'utérus chez les femmes séropositives.
- CeRADIS au Bénin : 60 000 € sur 3 ans pour le « Kpote Kiosque » qui fait la promotion des droits reproductifs et sexuels des jeunes filles vulnérables.
- SOS Sida en République Démocratique du Congo : 29 450 € pour un projet de sensibilisation et de prise en charge des femmes violées « survivantes » au Sud-Kivu.
- Arcad-Sida au Mali : 29 307 € pour un projet d'accompagnement des femmes séropositives dans le partage de leur statut sérologique avec leur conjoint

À qui s'adresse l'appel à projets ?

L'appel à projets s'adresse aux associations et aux équipes soignantes, médicales et médico-sociales.

Critères de sélection des projets

Seront retenus uniquement les projets concourant à l'amélioration des rapports hommes-femmes et à l'amélioration de la participation conjointe des hommes et des femmes à la prise de décision en matière de sexualité, de prévention et de soins.

Le porteur de projet devra remplir toutes les conditions suivantes :

- être une structure apolitique et non religieuse ;
- démontrer son implication sur la thématique VIH depuis au moins trois ans. Une expérience en santé reproductive depuis au moins un an est également souhaitable ;
- prouver sa capacité à gérer le projet présenté au regard du budget global de l'année en cours.

Le projet devra être basé dans l'une des zones géographiques suivantes :

- départements français d'Amérique : Antilles et Guyane ;
- Afrique subsaharienne francophone : Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Niger, République du Congo, République Démocratique du Congo, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

Les projets portés par des structures issues de ces zones géographiques seront prioritaires.

Les modalités de soutien

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention, annuelle ou pluriannuelle (durée maximale de trois ans). La demande financière ne pourra pas excéder 30 000 € par an.

Attention, la Fondation de France ne finance pas :

- les demandes de formation ou de bourses individuelles ;
- l'organisation de conférences et colloques ;

- le soutien financier à des frais de mission et à des honoraires pour des consultants français ;
- les campagnes de prévention et de sensibilisation de masse ;
- la reconduction automatique et sans justification de projets déjà financés ;
- la totalité du projet : la recherche de cofinancements étant demandée comme gage de pérennité.

projets

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est téléchargeable sur www.fondationdefrance.org ou disponible sur demande par courriel.

Fondation de France,

Programme « Sida, santé
et développement »

40, avenue Hoche
75008 Paris - France
sida@fdf.org

Le dossier complet devra être **réceptionné en nos locaux avant le 15 mai 2011**, en deux exemplaires papiers et en version électronique.

Les projets reçus feront l'objet d'une pré-sélection. Après instruction, les dossiers seront examinés par un comité d'experts, **fin octobre 2011**. Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale.

Depuis 1969, la Fondation de France soutient des projets concrets et innovants qui répondent aux besoins des personnes face aux problèmes posés par l'évolution rapide de la société. Elle agit dans trois domaines : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance, l'environnement. Elle favorise également le développement de la philanthropie.

Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs



40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. 01 44 21 31 00 - Fax 01 44 21 31 01

www.fondationdefrance.org